

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 AOUT 2023

Conseillers municipaux en fonction : 14

Conseillers municipaux présents : Mme Aline BOURLON, Mme Dominique CHAUSSERAY, Mme Isabelle BOUTIN, M. Gérard EPOULET, M. Guillaume FILLION, M. Olivier FOUILLET, M. Ivan GALLIEZ, M. Alexandre PENNINGER.

Absents excusés :

Mme Sonia DEBORDE (pouvoir à M. Guillaume FILLION),
M. Geoffrey CHARLET (pouvoir à M. Ivan GALLIEZ),
Mme Charlotte MORICHON (pouvoir à Mme Dominique CHAUSSERAY),
M. Quentin VIGNAULT, M. Serge NERRIÈRE, Mme Evelyne MENARD.

Date de la convocation : 24/08/2023

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUTIN

1/ APPROBATION du compte rendu du 22/06/2023

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

2/ DELIBERATIONS

➤ Délibération 20/2023 : Décision Modificative : Ajustement d'affectation

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour se conformer au Compte Financier Unique (CFU), il est nécessaire de procéder à un ajustement des affectations du budget primitif concernant un déficit d'investissement et un excédent de fonctionnement ainsi qu'un ajustement du produit des taxes directes locales pour 2023 (données de l'état 1259).

A cet effet, M. le Maire propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|------------------|---|------------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 001 (001) : Déficit d'investissement reporté | 1 682,53 | 021 (021) : Virement de la section de fonct | 43 611,00 |
| 2151 (21) : Réseaux de voirie | 13 611,00 | 1068 (10) : Excédents de fonctionnement capitalisés | 1 682,53 |
| 2184 (21) : Matériel de bureau et mobilier | 10 000,00 | | |
| 231 (23) : Immobilisations corporelle en c | 20 000,00 | | |
| | 45 293,53 | | 45 293,53 |

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|---|-------------------|--|-------------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 023 (023) : Virement à la section d'invest | 43 611,00 | 002 (002) : Excédent de fonctionnement reporté | 29 935,60 |
| 60612 (011) : Énergie - Électricité | 11 000,00 | 73111 (731) : Impôts directs locaux | 37 911,00 |
| 60622 (011) : Carburants | 4 935,60 | 74833 (014) : Etat-Compens. au titre exonération | 5 700,00 |
| 60623 (011) : Alimentation | 6 000,00 | | |
| 6067 (011) : Fournitures scolaires | 2 000,00 | | |
| 7391112 (014) : Dégrèv.taxe habit.sur les logements vacants | 3 000,00 | | |
| 7392221 (014) : Fonds de péréquation des ress com et intercom | 3 000,00 | | |
| | 73 546,60 | | 73 546,60 |
| | | | |
| | | | |
| Total Dépenses | 118 840,13 | Total Recettes | 118 840,13 |

➤ **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

➤ **Délibération 21/2023 : Appel à contribution pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et pour le fonds de solidarité au logement (FSL)**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des deux demandes d'appel à contribution pour l'année 2023, émanant du Conseil Départemental, concernant le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) reçues en mairie.

M. le Maire propose comme les années passées que la collectivité soutienne ces démarches.

M. le Maire précise qu'un total de 550.00 € d'aides individuelles ont été accordées sur la commune en 2022.

M. le Maire propose d'augmenter la contribution communale pur ces deux fonds en la portant à 650 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'une contribution de 650 € pour l'année 2023, au Fonds de Solidarité Logement (FSL).**
- **D'une contribution de 650 € pour l'année 2023, au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).**

➤ **Délibération 22/2023 : Demande de subvention par l'association Activ Assos pour la réfection des vitraux de la chapelle St Aubin située à Rouvre, commune de Germond-Rouvre**

M. le Maire rappelle la désacralisation de la chapelle St Aubin opérée récemment. Les adhérents d'Activ Assos avaient manifesté le projet de constituer une section « vitrail » dont l'objet serait de concevoir des vitraux. Notamment en vue de créer ceux de la chapelle qui en est dépourvue. A cet effet, M. le Maire a échangé à plusieurs reprises avec l'association en vue d'affiner le projet. Il consiste à créer une représentation papier des créations de vitraux. Celles-ci seront présentées à la municipalité ainsi qu'à la sphère ecclésiastique avant mise en œuvre. Pour ce faire, cela nécessite l'achat de matériaux et matériels spécifiques qui resteront la propriété de la commune. Les créations installées dans la chapelle deviendront la propriété de la commune. Une convention sera rédigée pour l'occupation des lieux en vue de l'activité. Les locaux devront être disponibles pour la réalisation des autres activités associatives.

M. Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la demande faite par l'association ACTIV ASSOS à savoir :

Demande d'une subvention afin de financer l'achat de matériel et de matières premières nécessaires à la création des vitraux de la Chapelle St Aubin à Rouvre.

| | |
|-------------------------------|-----------------------|
| Achat de matières premières : | 1 192.90 € |
| Achat de matériels : | 328.90 € |
| | ----- |
| soit un total de | 1 521.80 € TTC |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à 8 voix Pour et 3 voix Contre, d'accorder cette subvention.

➤ **Délibération 23/2023 : Vente d'une parcelle communale à M. MINEAU**

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°54/2021

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'à la demande de M. MINEAU, ce dernier souhaitant acquérir une partie de la parcelle C 1430, afin d'agrandir sa propriété, il a été procédé à la division de celle-ci, afin de créer 2 parcelles distinctes : C 1483, restant propriété de la commune (149m²) et la C 1484 à vendre à M. MINEAU (71m²).

Il rappelle que cette proposition avait été présentée lors de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021, mais, par manque d'éléments (estimation faite par le Notaire), avait été reportée à la prochaine séance.

M. le Maire sollicite, par conséquent, demande l'avis des membres de l'Assemblée, sur la proposition de prix pour la vente à M. MINEAU de la parcelle C 1484, à savoir 750.00 €, les frais de bornage étant pris en charge par la commune.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de vendre la parcelle C 1484 à M. MINEAU au prix de 750.00 €, et autorisent M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3/ DOSSIER : REUNIONS / RENCONTRES / INTERCOMMUNALITE :

A) Travaux de voirie : Chemin de Corniou

M. le Maire informe les membres du Conseil de la proposition de M. Quentin VIGNAULT qui doit procéder à la réfection de revêtement (béton ou enrobé) de sa cour devant ses bâtiments agricoles. Il propose à la commune de refaire le chemin en même temps. Les membres de Conseil donne leur accord de principe pour refaire la partie de voirie communale située entre la voie et les plateformes proposées en harmonie avec les travaux de M. VIGNAULT. Cette opération est reportée en raison du sinistre intervenu sur cette exploitation.

B) Présentation de l'application IntraMuros

M. le Maire informe les membres du Conseil que Madame Apolline THOMAS, présentatrice du site va procéder à une formation à distance de l'application auprès du secrétariat de mairie le jeudi 7 septembre 2023. Les élu(e)s intéressé(e)s peuvent s'y joindre.

C) Remplacement des compteurs électriques

M. le Maire informe les membres du Conseil du courriel reçu de la part de Mme LE CAPITAINE de la société PARERA pour le compte de GÉRÉDIS. Ils vont procéder prochainement au remplacement de tous les compteurs municipaux par des compteurs communicants dernière génération (LINKY) dans tous les bâtiments communaux.

D) Eclairage Chemin du Pinier et Chemin de Bourneau

M. le Maire signale aux membres du Conseil que les mâts pour l'éclairage public ont été mis en place.

4/ QUESTIONS DIVERSES

M. Olivier FOUILLET informe les membres du Conseil sur les journées du Patrimoine qui auront lieu les 15, 16 et 17 septembre 2023 sur le thème du Patrimoine vivant. Il précise qu'il sera absent et sera remplacé par M. Serge NERRIÈRE qui officiera à sa place tout le week-end.

➤ **Prochain Conseil municipal : Jeudi 28 septembre 2023 à 20h00**

Fin du Conseil à 20 H 30